

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 308

Artikel: La pétition fédérale pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Seulement, objecte-t-on, et bien autrement ici que dans les fabriques et les ateliers, la limitation de la durée des heures de travail se heurte à des difficultés pratiques d'application parfois désespérantes. Car tous ces employés de bureau et de magasin sont non seulement producteurs de travail, mais aussi consommateurs de travail, si l'on peut s'exprimer ainsi. Une employée de banque, pour ne prendre que cet exemple, se plaignait devant nous, il y a peu de temps, de la difficulté qu'elle rencontrait à suivre un traitement chez un dentiste, devant s'y précipiter, sitôt la clôture de son travail annoncée, ou dans le court laps de temps qui lui était laissé au milieu du jour pour son repas, et réclamait, comme nous l'aurions toutes fait à sa place, des heures de travail qui lui laisseraient la possibilité de soigner sa dentition dans des conditions plus faciles. Oui, mais si la dame de réception du dentiste bénéficiait, elle aussi, d'heures de travail limitées à une durée normale, le cabinet dentaire serait fermé, lui aussi, aux heures auxquelles serait libre notre comptable, et les mêmes difficultés se retrouveraient sur un autre plan. « Vous n'avez pas l'idée de ce que c'est compliqué pour nous d'acheter une simple paire de souliers, nous confiait une vendeuse de magasin de modes, car lorsque nous quittons notre travail, les employées des magasins de chaussures le quittent aussi, et nous nous trouvons devant une porte fermée. Il faudrait... — Il faudrait une entente, un système étudié de compensation et de roulement, mais qui n'est pas du tout impossible à réaliser avec de la bonne volonté et le désir d'aboutir à une réforme sociale urgente. Et ceci, malgré également les difficultés que l'on signale d'autre part, provenant, soit des grands magasins qui vendent de tout à la fois, et qui rentrent de ce fait un peu dans toutes les catégories, soit des établissements où travaillent seuls les propriétaires (petites boutiques) avec l'aide de membres de leur famille, et qui, ne devant de ce fait pas de congé à des employés, pourraient être ouverts à d'autres heures que d'autres magasins et leur créeraient ainsi une concurrence fâcheuse... Tout ceci est à examiner de très près, et il devient indispensable que l'on s'en occupe.

Ce n'est pas toutefois que nous ayons la naïveté de croire que la prochaine session de la Conférence Internationale du Travail va immédiatement révolutionner les systèmes actuellement en vigueur ! Il n'est du fait que de ses détracteurs de cultiver pareilles illusions, pour pouvoir ensuite triomphalement démontrer que l'Organisation Internationale du Travail est au-dessous des tâches que l'on attend d'elle. Personne, en effet, tant soit peu au courant des conditions du travail à travers le monde, au courant surtout de la jalousie apportée par chaque pays à défendre en Etat souverain sa législation par-

l'attention sur le fait que l'indemnité accordée au chômeur père de famille est insuffisante pour élever et nourrir les siens; les allocations ne pourraient-elles être proportionnées aux charges de famille ? Cette façon de faire a été admise par l'Angleterre et la Belgique. Les organisations d'assistance devraient attirer l'attention du Conseil fédéral sur ce point. M. Renaud a fait remarquer que les lois cantonales font des distinctions entre le chômeur chargé de famille et le célibataire; mais pour encourager les chefs d'entreprise à garder les ouvriers mariés, il ne faut pas exiger d'eux une trop grande différence dans les indemnités.

Après cette intéressante discussion, l'assemblée unanime a voté la résolution suivante: « L'assemblée commune du Groupement romand des institutions d'assistance et de prévoyance et le Cartel romand d'hygiène morale et sociale émet le vœu que l'assurance-chômage obligatoire se généralise et tienne mieux compte des charges de famille des chômeurs; que les caisses d'assurances-maladie se préoccupent davantage de prévenir les maladies en collaborant à l'hygiène sociale ». Puis Mme DuBois (Neuchâtel) a donné quelques renseignements sur l'« Asile » de Marin qui hospitaliserait des jeunes filles abandonnées. Cette institution, fort nécessaire, manque de fonds. Mme DuBois l'a signalée au Groupement.

Après un repas offert par les autorités neuchâteloises, des auteurs emmenèrent les participants dans la belle région de Boudry, à Perreux, où se trouvent les hospices cantonaux. Des renseignements sur l'organisation des différents asiles ont été donnés par M. le Dr. Borel, médecin-directeur. Les participants ont admiré l'installation si bien comprise des pavillons, la beauté du paysage et des jardins; un orchestre d'infirmiers a donné un beau concert tandis qu'un thé copieux était gracieusement offert aux délégués.

O. BONARD,

P.-S. — Dans les conversations particulières, on parla naturellement de la fameuse pétition. M. Amez-Droz répéta que la place

culière, et à la modifier suivant ses circonstances particulières — personne ne s'imagine que, dès le début de cet été, et sitôt la Conférence terminée, la durée du travail des employés va être ramenée aux limites que réclament à la fois les intéressés et le sentiment de justice sociale qui se manifeste chez beaucoup d'entre nous. Le processus à suivre est beaucoup plus lent. Mais l'avantage de la Conférence est de poser ce problème devant l'opinion publique, d'obtenir des gouvernements une étude de ce sujet, une réponse à des questionnaires, les bases enfin d'une Convention internationale, et d'obliger par cela même les plus récalcitrants à se rendre compte de la nécessité d'une réforme, que peu à peu, les progressistes en tête, les réactionnaires en queue, tous viendront à inscrire à leur programme. Les modalités de cette réforme d'ailleurs peuvent être diverses: à quelles catégories d'employés doit-elle s'appliquer? et quelle est la définition à donner à cette occasion à ce terme par trop élastique? Quelle est la durée normale du travail pour un employé? et cette durée doit-elle être fixée par jour ou par semaine? Certaines catégories de travaux ne comportent-ils pas des exceptions, des dérogations et lesquelles? dans quelles conditions? et une rétribution spéciale doit-elle être prévue pour ces heures de travail supplémentaire? Des conventions collectives touchant à la durée du travail peuvent-elles être prises en considération, et remplacer occasionnellement la législation? Et enfin, quelles seront les méthodes d'application des dispositions décidées? Telles sont les principales questions que la prochaine Conférence aura, non pas à résoudre, mais à décider de poser ou non aux gouvernements. Et c'est seulement sur la base des réponses fournies par ceux-ci qu'une autre Conférence élaborera alors un projet de Convention internationale. C'est là le système de la double discussion employé au B. I. T.

(à suivre)

J. GUEYBAUD.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

Dans le canton de Neuchâtel.

Tandis que les 6 groupes cantonaux se mettaient immédiatement à l'œuvre, le comité cantonal s'est efforcé de s'assurer des collaborateurs dans les autres régions; il y a réussi, non sans peine, et il a la satisfaction de penser qu'aucune des 63 communes de son territoire n'est restée en dehors de mouvement. Sa tâche a été plus ou moins facile: ici, telle suffragiste dévouée (mentionnons spécialement Mme T. Combe) n'a pas attendu qu'on la sollicite pour réclamer des feuilles; là, des amis du suffrage ont répondu au premier appel; des inconnus mêmes ont fait merveille: un instituteur à qui l'on demandait à tout hasard de se charger de son village offre spontanément d'en prendre deux; plus d'une fois, après maintes vaines démarches, on met enfin la main sur des suffragistes ardentes, qui attendaient la pétition comme le Messie. Quelques endroits furent récalcitrants: il fallut y aller en exploration; en traîneau, en auto...

Le travail ainsi déclenché est naturellement inégal. Les localités pourvues d'une section suffragiste donnent une proportion qui va de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{4}$ des habitants (Neuchâtel: 4.500 sur 12.097; La Chaux-de-Fonds: 6.500 sur 36.486; ces deux chiffres ne sont qu'approximatifs); Le Locle, 2.526 sur 12.037; Les Ponts, 385, sur 1.608; Colombier, 450 sur 1911; contrairement au préjugé courant, les populations agricoles viennent d'elles-mêmes au suffrage; le minuscule village de Fresens (143 h.) donne 33 signatures; mais il se rattache au groupe très actif de la Béroche, et a bénéficié d'une conférence spéciale du pasteur Durand; à l'autre bout du canton, Enges, en dehors des communications, et où jamais aucune propagande n'a été faite, donne 22 noms (194 h.). Il faut tenir compte des difficultés du travail dans les régions où les habitants sont dispersés dans des fermes isolées. Malgré de multiples démarches, Le Cerneux Péquignot, perché sur son haut plateau, ne donne qu'une signature: juste de quoi sauver l'honneur. Au total, le canton fournira de 17 à 18.000 signatures (pour 126.195 habitants) féminines pour les $\frac{2}{3}$ environ. E. P.

des femmes n'étaient pas «là». Les femmes, qui formaient à peu près la moitié de l'assistance, ont trouvé ces paroles amères: lorsqu'on a recours, chaque jour, dans chaque localité à leurs services bénévoles, leur affirme-t-on alors que leur place est au foyer?

M. Amez-Droz ne trouva rien à répondre quand Mme Jacoud, mère de famille, directrice du Bureau d'Assistance de Montreux, où elle préside un comité de quinze hommes, lui dit ceci: « On renvoie les femmes à leur foyer lorsqu'il y a un jeton de présence à toucher ». Mme Jacoud, a encore raconté qu'une femme âgée de 75 ans, à qui le suffrage féminin faisait pousser des cris d'horreur, devint veuve; quinze jours après la mort de son mari, elle signait la pétition!

(Retardé faute de place).

Encoré quelques résultats.

Nous regrettons très vivement que la place restreinte dont nous disposons nous empêche de publier des comptes-rendus intéressants du travail accompli notamment à Bâle et au Locle, et pour l'envoi desquels nous remercions nos collaboratrices. En ce qui concerne Bâle, apportons ici une rectification au chiffre indiqué dans notre dernier numéro: au 6 mai, ce n'étaient pas 12.000 signatures, mais bien 15.000, et le dernier résultat du 15 mai était de 17.000.

Pour la ville de Berne, on compte approximativement sur 15.000 signatures. Les derniers résultats pour toute la Suisse seront d'ailleurs communiqués le 25 mai à l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage à Zurich, et toutes les listes devant être remises pour le 30 mai au Comité suisse, nous publierons dans notre prochain numéro la liste complète des chiffres définitifs.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 25 mai:

ZÜRICH: Salle de l'Hôtel de Ville, 15 h.: XVIII^e Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Séance publique: Affaires administratives, rapports divers, etc.; *Le Code pénal fédéral au Conseil National*, par Mlle Dutoit (Berne) présidente de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille; et Mme Zellweger (Baden) Dr. en médecine. Discussion — 19 h. 30, Carlton Hôtel: Dîner en commun, puis soirée familiale.

Dimanche 26 mai:

ZÜRICH: Salle de l'Hôtel de Ville, 10 h.: XVIII^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Grande assemblée publique: 1. *Le suffrage féminin et la jeunesse*, par Mlles Somazzi (Berne) E. Gamper (Zurich) et M. Lucien Bovet (Lausanne); 2. *Le Congrès de Berlin de*

Féministes

Etudiantes

Femmes de Lettres

Femmes Politiques

Vous qui êtes à la recherche de renseignements concernant:

**le Mouvement féminin politique,
économique et social**

Pour faciliter votre travail adressez-vous au

Bureau International Bibliographique

Secrétariat: 4, rue de Chevreuse, Paris (6^e)

Permanence: Lundi et Vendredi, de 14 à 18 h.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: chèque postal II. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

L'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, par Mlle Emilie Gourd. — 14 h. 15. Course en bateau spécial sur le lac de Zurich.

Mercredi 29 mai:

AUBONNE: Salle du Tribunal, 10 h.: XIV^e Assemblée de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud: Séance administrative. Casino 12 h. 30: Dîner en commun; 14 h.30: séance publique: *De la mission éducatrice des Unions de Femmes*, par Mlle E. Serment; *La préparation éducative des parents*, par Mlle Butts, secrétaire générale du B. I. E. (Genève). 16 h. 30: Thé.

Vendredi 31 mai:

GENÈVE: Local de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance de clôture des travaux de la pétition, et réunion familiale de tous les collaborateurs, collecteurs et collectrices de signatures, chefs de Secteurs, conférenciers et conférencières, chauffeurs et chauffeuses bénévoles, délégués de Sociétés, etc., etc. *Les résultats définitifs*: récits et impressions. Musique. Thé.

Samedi 1^{er} juin:

GENÈVE: Ecole d'Etudes Sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet, 17 h.: Assemblée générale annuelle. Rapports divers. Présentation du travail de diplôme d'une ancienne élève.

Dimanche 2 juin:

GENÈVE: Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge, 14 h.: Journée des Femmes de Genève, organisée par l'Union des Femmes (voir programme aux annonces).

Lundi 3 juin:

GENÈVE: Aula de l'Université, 20 h. 30: Célébration du X^e anniversaire de la fondation de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes: *Le travail social*, conférence publique et gratuite par M. Paul Doumergue, Directeur de l'Ecole de Service social de Paris.

Id. Restaurant Blanc, Creux-de-Genthod: Soroptimist-Club de Genève: Souper mensuel réservé aux membres du Club.

Mercredi 5 juin:

GENÈVE: Athénée, 20 h. 30. Association genevoise de Femmes universitaires: *Le Bactériophage d'Hérelles*, causerie par Mme Muster, Dr. ès-sciences.

PALAIS EYNARD.. Rue de la Croix-Rouge, 4-6

DIMANCHE 2 JUIN 1929, 14 HEURES

**Journée des Femmes de Genève
organisée par l'Union des Femmes**

Rencontre de toutes les femmes habitant la ville et le canton et représentant toutes les tendances et toutes les opinions, pour apprendre à mieux se connaître et à mieux se comprendre, et à étudier en commun les mêmes problèmes.

ORDRE DU JOUR :

1. Chœur d'ouverture.
2. Bienvenue.
3. **La valeur du travail ménager**, au point de vue éducatif, social, moral et économique. Causerie par M^{me} A. DU BOIS (Neuchâtel). Discussion: plusieurs oratrices.
4. Musique.
16 h. 30: Thé. Prix 50 ct. (pâtisserie en plus).

Venez nombreuses et amenez vos amies

Prière de s'inscrire avant le 25 mai à l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont

N. B. - Une collecte sera faite à la sortie pour couvrir les frais de la séance

CHAQUE FRANC ÉCONOMISÉ

représente pour toi un pas vers l'indépendance économique.

C'est pourquoi tu fais bien de placer ton argent à intérêt, même s'il s'agit d'un montant minime. La **BANQUE POPULAIRE SUISSE** accepte en tout temps des dépôts sur livrets d'épargne à partir d'un franc.